



Hayoz Helfer Regula, Ghielmini Krayenbühl Paola

Initiative cantonale – Interdiction d'importation de denrées alimentaires ne répondant pas aux réglementations suisses

Cosignataires : 16

Réception au SGC : 08.02.24

Transmission au CE : *08.02.24

Dépôt et développement

La Suisse est le premier pays au monde à avoir interdit l'élevage en batterie, il y a de cela plus de 30 ans. Depuis 1992, plus aucune poule ne peut être détenue via cette méthode cruelle et génératrice de grandes souffrances. Pourtant, dans notre pays, il est toujours possible d'importer des produits fabriqués à partir d'œufs de poules, élevées en batterie dans des pays autorisant toujours cette pratique.

En Suisse, il n'est fort heureusement pas permis de détruire des forêts pour créer de nouvelles terres agricoles. Pourtant, on importe chaque année des tonnes et des tonnes de céréales et des oléagineux, produits en Amérique du Sud ou en Asie par cette technique.

On pourrait poursuivre ces exemples à l'infini ou presque, que ce soit en matière de pesticides, de méthodes de culture ou de conditions d'élevage. Notre pays s'est doté de règles plutôt contraignantes en comparaison internationale afin de garantir un certain bien-être aux animaux d'élevage, pour réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ou pour préserver la santé des agricultrices et agriculteurs.

Ces règles visant notre agriculture ne s'appliquent cependant pas aux produits importés, ce qui génère une concurrence déloyale pour nos productrices et producteurs, et confronte les consommatrices et consommateurs à des produits problématiques sous l'angle du bien-être animal, de la protection de l'environnement, voire de la santé.

En 2018, le peuple suisse s'est exprimé sur une initiative populaire fédérale intitulée « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques », qui demandait, entre autres choses, d'appliquer la réglementation suisse en matière de production de denrées agricoles animales et végétales également aux produits importés. L'initiative avait été refusée à l'échelle nationale. Toutefois, plus de cinq ans après ce vote et alors qu'une grogne croissante se fait sentir dans le monde agricole face à une concurrence internationale jugée, à juste titre, déloyale, le moment semble venu de remettre ce débat sur la table.

Si nous voulons exiger de nos paysannes et paysans le respect de normes strictes, la moindre des choses est que celles-ci valent également pour ce que nous importons.

Au vu de ce qui précède, les signataires de cette motion demandent au Conseil d'Etat d'user de son droit d'initiative cantonale et de demander aux Autorités fédérales de modifier la législation fédérale de manière à interdire l'importation de denrées alimentaires ne répondant pas aux réglementations qui seraient requises pour leur production en Suisse.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).